



LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

RECYCLADES 2004



En 2001, Eco-Emballages a créé « *Les Recyclades* » afin que toutes les communes et collectivités engagées dans le tri des emballages fassent la fête du Tri et du Recyclage. Les collectivités avaient alors fait preuve d'une extraordinaire inventivité proposant des animations pour tous les publics. La seconde édition des Recyclades accompagne, entre le 12 et le 27 Juin 2004, la *Semaine du Développement Durable*. Partout en France, les communes qui trient leurs emballages vont inviter les habitants à adopter durablement la « *tri-attitude* ».

A la CCTER (Communauté de Communes de Treffort en Revermont), Tritout propose :

- * une **exposition** les samedi 12 et dimanche 13 juin 2004,
pendant les journées artisanales, à Pressiat ;
- * une **visite de Centre d'Enfouissement Technique de la Tienne** le samedi 19 juin 2004 ;
- * une **journée portes ouvertes au centre de tri** du groupe Quinson -Fonlupt (ancien centre de tri de la CCTER), à St Denis les Bourg (500, rue de la Montbeliarde) le samedi 19 juin 2004.
- * un **grand jeu sur les déchets** ; pour jouer, il vous suffit de remplir le questionnaire disponible à la fromagerie ou à la mairie et de le remettre les 12 et 13 juin à Pressiat lors des journées artisanales en Revermont, au stand de la CCTER. **De nombreux lots sont à gagner dont 1 kit complet de compostage.**



Par ailleurs, la Communauté de Communes propose des kits de compostage (bio-seau + **composteur** + guide) au prix de 20 € (composteurs plastique) ou 25 € (composteurs bois). Toutes précisions seront données dans le prochain bulletin de la CCTER, *Echo'Munauté N° 13*, qui sera distribué en fin de mois dans toutes les boîtes aux lettres. D'ici là, il est déjà possible de passer commande en venant retirer un bon à la mairie.

JOURNEES ARTISANALES EN REVERMONT



La 6^{ème} édition des journées artisanales en Revermont se déroulent cette année à Pressiat, les samedi 12 et dimanche 13 juin.

Au programme :

- * stands des artisans, commerçants et producteurs de notre territoire (communauté invitée en 2004 : le canton de Coligny) ;
- * ateliers pour les enfants : décorations florale, poterie, tournage sur bois, sécurité routière (apporter son vélo), décoration de la table, taille de pierre, fourrure et maçonnerie.
- * défilé de créations par les artisans du secteur, le dimanche, vers 15 H 30



ELECTIONS EUROPEENNES

Le bureau de vote sera ouvert
de 08 H 00 à 18 H 00
le dimanche 13 juin.

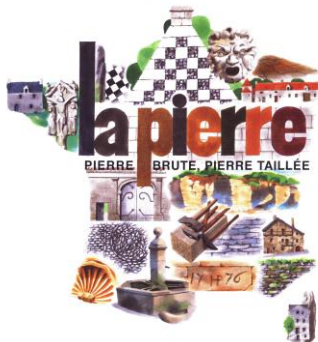


AMELIORATION DE L'HABITAT

Des prochaines réunions publiques d'information pour l'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sont organisées par la CCTER, les prochaines se tiendront le **lundi 14 juin, à 18 H 30** à la mairie de Treffort-Cuisiat ; le **mardi 15 juin, à 20 H 30** à la mairie de Saint Etienne du Bois et le **mercredi 23 juin à 20 H 30** à la mairie de Corveissiat.



JOURNEE DU PATRIMOINE DE PAYS EN REVERMONT



Chaque année, la *Journée du Patrimoine de Pays* se tient le 3^{ème} dimanche de Juin. Le thème de la 7^{ème} édition en est la Pierre. En Revermont, un programme de visites est donc organisé, le 20 juin, par l'A.T.R. / C.P.I.E. (Association Touristique du Revermont / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), les Amis de Treffort-Cuisiat, le Groupe d'Animation du Sentier *Mémoire de Pierre*, à Roissiat, les Granulats Vicat et les tailleurs de pierre régionaux, sous l'égide de 7 partenaires nationaux.

De la pierre brute . . . à la pierre taillée proposera ainsi de suivre le chemin parcouru par la pierre, en commençant par la visite de la carrière de Ceyzériat (Rendez-vous aux Soudanières de 10 H 00 à 12 H 30), puis du village de Treffort (départs des visites guidées à 11 H 00 et 14 H 00, place du champ de foire). A partir de 14 H 00, à Roissiat, il sera possible de découvrir le sentier *Mémoire de Pierre* où, toute la journée, des tailleurs feront une démonstration de taille de pierre. Enfin, à 17 H 00, sera présentée l'opération de réhabilitation de la carrière de Roissiat.

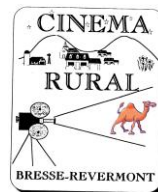
CINEMA RURAL

Lundi 21 juin, à 20 H 15 : *Malabar Princess*, film français de Gilles Legrand, avec Jacques Villeret, Michèle Laroque et Claude Brasseur, sorti en mars 2004 (durée 1 H 34)

Il s'agit d'une histoire simple et émouvante : celle d'un jeune enfant qui a perdu sa mère et que son grand-père essaie d'élever. Tout n'est pas toujours facile entre cet enfant farouche en manque d'affection et cet homme bourru et maladroit qui se méfie des réactions éventuelles du jeune enfant.

Prix : 3 € ; enfant moins de 12 ans : 1,5 €

Prochain film : *Open Range*, le 12 juillet



BANCS ET TABLES

La commune dispose de quelques bancs et tables (plateaux + tréteaux) qui sont gracieusement mis à la disposition de la population pour tout besoin d'ordre familial. Il convient toutefois d'en faire la demande préalable auprès de la mairie (maire, adjoints ou secrétariat) car on ne peut concevoir de les laisser « en libre service », pour des raisons d'organisation, mais aussi de sécurité et de responsabilité.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G.)

La commune informe de la mise en place, à la mairie, d'un système d'information géographique qui utilise la documentation cadastrale transmise par l'administration fiscale. Ce traitement a reçu un avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le traitement a pour finalités la mise à disposition du public de certaines informations cadastrales relatives au territoire communal et, accessoirement, le suivi ou l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols. Les données du cadastre sont mises à jour chaque année.

Les destinataires des informations sont le service de la mairie chargé de l'urbanisme ainsi que toute personne ayant déposé une demande de renseignements concernant une parcelle ou un propriétaire foncier déterminé. Les informations transmises ne peuvent pas être utilisées à des fins de démarchage commercial, politique ou électoral.

Toute personne peut avoir communication de l'ensemble des informations la concernant en s'adressant à la mairie.

L'arrêté municipal portant création de ce traitement est consultable en mairie.